

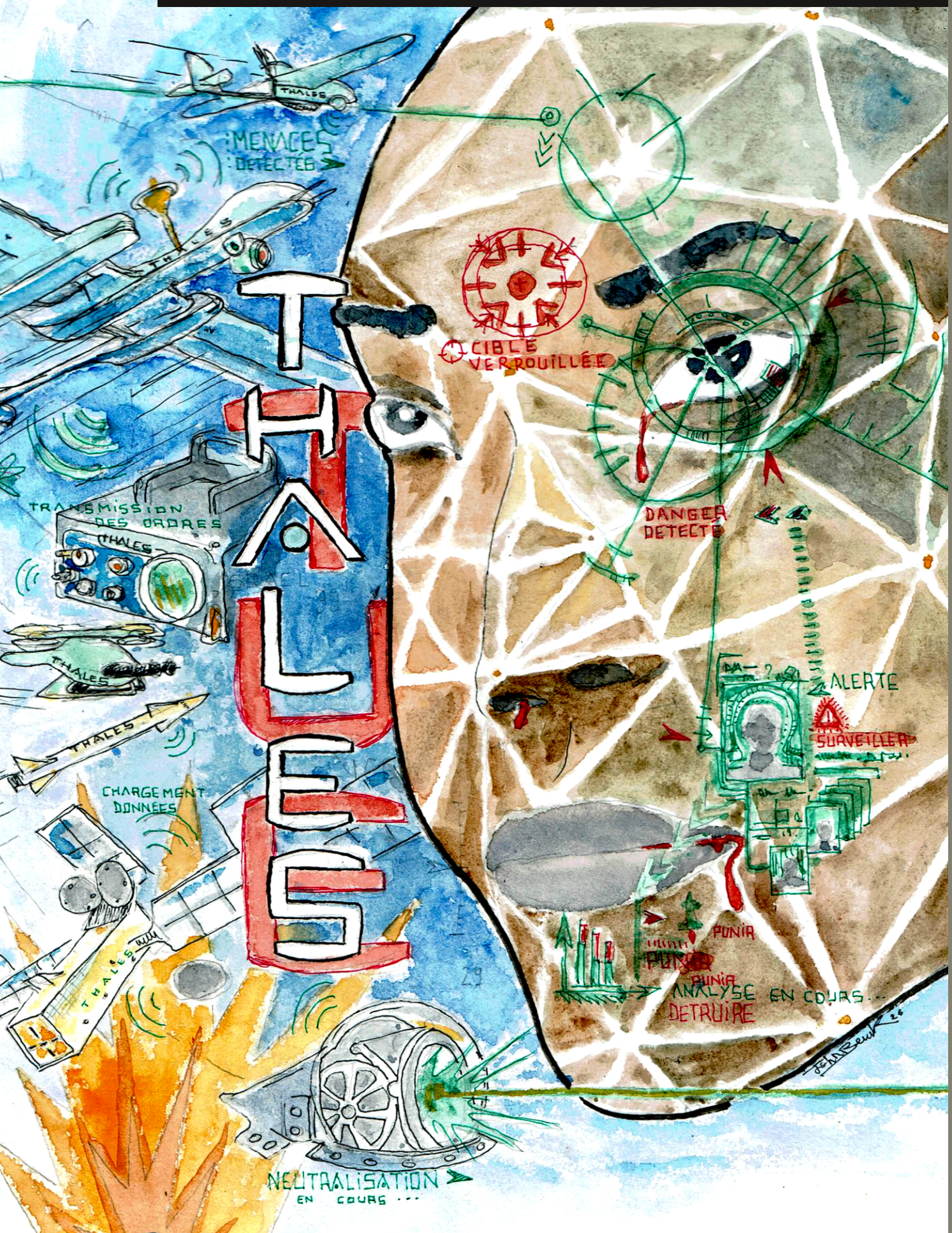
**BILLETS D'AFRIQUE**  
devient

# DÉCOLONISONS!

JOURNAL ANTICOLONIAL ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

N°356

MARS 2026



GUERRE À THALES / MIRAGE FOSSILE DANS LES OUTRE-MERS / KANAKY

## Mort d'un jeune déporté kanak

Le 6 février, Frédéric Grochain, 31 ans, a été retrouvé mort seul dans sa cellule du centre pénitentiaire de Varennes-le-Grand (Saône-et-Loire). Un décès qui intervient après plus d'un an et demi d'un isolement extrême pour ce jeune kanak, originaire de Ponérihouen en Nouvelle-Calédonie, qui faisait partie des dizaines de détenus déportés en « métropole » à la suite des révoltes du 13 mai 2024 (*Billets d'Afrique* 346, 04/2025).

Selon les chiffres du collectif Solidarité Kanaky (dont Survie fait partie), de juin 2024 à avril 2025, 69 détenus ont été transférés contre leur gré du Camp Est, la sinistre prison de Nouméa, vers différents établissements de l'Hexagone. Des déportations dont le nombre a baissé, mais qui n'ont pas cessé depuis : Solidarité Kanaky suit aujourd'hui quelque 90 prisonniers ainsi déplacés de force.

Selon les premiers éléments de l'enquête en cours, Frédéric Grochain était atteint de tuberculose. « *Je n'arrive pas à comprendre comment on peut laisser quelqu'un agoniser dans une cellule jusqu'à son dernier souffle sans que personne ne réagisse* », s'indigne son frère (*Mediapart*, 21/02/2026). L'administration pénitentiaire et le ministère de la Santé (dont dépend la prise en charge sanitaire des personnes détenues) se renvoient piteusement la responsabilité de ce drame.

Dans un communiqué signé de son président (13/02), le FLNKS a salué la mémoire du jeune homme, soulignant qu'il est « *une victime directe du système judiciaire et carcéral colonial, qui s'est durci de manière inédite depuis les événements de 2024* ».

## Sassou toujours pas KO

Au Congo-Brazzaville, après 40 années cumulées de pouvoir, Denis Sassou Nguesso, 82 ans, sera pour ainsi dire l'unique candidat à sa succession lors des élections présidentielles du 15 mars 2026. Une candidature officialisée sans surprise le 5 février par celui qui, au fil des ans, s'est donné tous les pouvoirs : « *Il contrôle les moyens d'État, entendu par là toute l'administration, les finances publiques, les*

*médias publics. Il a coutume d'instrumentaliser les forces de sécurité et il a la mainmise sur les institutions électorales et judiciaires* », indique Trésor Nzila, directeur du Centre d'action pour le développement (RFI, 19/01).

De fait, les élections se tiendront sous bonne surveillance. Cinq ONG congolaises ont récemment dénoncé les propos de Serge Oboa, directeur général de la sécurité présidentielle, qui a prévenu que tout manifestant dans la rue serait « *puni sans état d'âme* » (RFI, 16/01). Le régime de Sassou est régulièrement accusé de semer la terreur auprès des populations et de ses opposants, n'hésitant pas à emprisonner, torturer, exécuter...

Sassou n'en reste pas moins soutenu par la France « *dans le pur style franc africain* » et a même été reçu en mai 2025 par Macron comme un ami de la France, alors qu'il était soupçonné d'avoir fait enlever son opposant Lassly Mbouity à peine quelques jours auparavant (*Billets d'Afrique* n°349, été 2025). Fort de ce soutien, Sassou devrait pouvoir être « réélu » au premier tour comme d'habitude et ainsi réaffirmer son slogan de campagne de 2021 : « *Un coup KO* » !

## Vers une relance de Mozambique LNG

Le PDG de TotalEnergies Patrick Pouyanné et le président mozambicain Daniel Chapo ont annoncé, le 29 janvier sur le site de production de gaz naturel liquide d'Afungi, la complète reprise du mégaprojet Mozambique LNG, dont la multinationale française est l'opérateur et l'actionnaire principal. Ce projet, qualifié par les ONG de bombe écologique, avait été suspendu en 2021 suite à des attaques djihadistes (*Billets d'Afrique* n°339, 09/2024).

Protégée depuis par l'armée rwandaise appelée à la rescousse, la région reste néanmoins soumise à des attaques, ce qui a poussé les gouvernements britannique et néerlandais à annuler en décembre leur financement de 2,2 milliards de dollars. En remplacement, Total et ses partenaires ont décidé d'apporter des fonds propres supplémentaires. À ces difficultés financières s'ajoutent des difficultés judiciaires, Total étant visée par deux plaintes (*Décolonisons* n°353, 12/2025). Mais pour la multinationale, hors de question de remettre en cause son

projet, le plus grand investissement privé dans des infrastructures énergétiques en Afrique. L'enjeu est trop important : la zone offshore est estimée être la neuvième réserve mondiale de gaz.

Le retard pris du fait de la suspension aurait déjà entraîné, selon Pouyanné, un surcoût de 4,5 milliards de dollars – qu'il n'hésite pas à réclamer au Mozambique, ainsi qu'une extension de 10 ans de la concession. L'évaluation des coûts est toujours en cours selon Daniel Chapo, qui n'en a pas moins approuvé la relance du projet, rêvant de faire de son pays le Qatar africain.

## Côte d'Ivoire, villégiature d'Epstein

Président en place depuis 2011, grâce à l'intervention armée de la France, Alassane Ouattara a été réélu fin 2025 pour la cinquième fois à la tête du pays. Mais le voilà atteint par la révélation de la correspondance de Jeffrey Epstein (*Le Monde*, 13/02). On y apprend en effet qu'une certaine Nina Keïta, fille d'une sœur d'Alassane Ouattara, a commencé comme mannequin à Paris, en 1999, dans l'agence Karin Mode de Jean-Luc Brunel. Celui-ci était le correspondant et fournisseur d'Epstein en France, arrêté et incarcéré à la prison de la Santé en 2020 pour viol sur mineures, et finalement trouvé mort dans sa cellule en 2022.

Au début des années 2000, Nina Keïta rejoint Epstein aux États-Unis, dont elle devient l'amie et la pourvoyeuse de jeunes filles. Après l'arrivée de son oncle au pouvoir, elle rentre en Côte d'Ivoire pour occuper des postes dans l'appareil de l'État, et enfin devenir directrice générale des stocks pétroliers de Côte d'Ivoire. Pendant toutes ces années, Nina Keïta échange amicalement avec Epstein. Elle organise en 2012 son voyage en Côte d'Ivoire... sans oublier les côtés. Epstein dit « *espérer voir de très jolies filles là-bas* ». « *Ce sera le cas !* », répond-elle. Elle lui présente Alassane Ouattara et d'autres personnalités politiques. Des contrats sont signés – pour l'achat de systèmes de surveillance à Israël, pour un avion présidentiel...

Un exemple notable de l'influence considérable du pédocriminel Jeffrey Epstein, qui jette aussi une lumière crue sur le pouvoir ivoirien : népotisme, corruption, impunité.

# DÉCOLONISONS!

n°356 / MARS 2026

## Image de couverture :

*Thalès tue* de John Beurk, 2026, CC BY-SA-NC

Journal fondé en 1993 sous le nom de *Billets d'Afrique* par François-Xavier

Verschave - Directeur de la publication

Nicolas Butor - Comité de rédaction

R. Granvaud, O. Tobner, J. Boucher, J. Poirson,

N. Butor, B. Godin, N. Maillard-Déchenans,

M. Petit-Ageneau, A. Decroix, K. Gueguen -

Ont contribué à ce numéro J. Beurk,

C. Lesaffre - Édité par Association Survie, 21

ter rue Voltaire - 75011 Paris- Tél. (+33)9 53

14 49 74 - Web <http://survie.org> -

Commission paritaire n°0226G87632 -

Dépôt légal mars 2026 - ISSN 2679-7585 -

Imprimé par Imprimerie Notre-Dame, 80

rue Vaucanson, 38830 Montbonnot Saint Mar-

tin

➔ Notre site web

<http://survie.org/decolonisons>

➔ Nous écrire

[decolonisons-lejournal@survie.org](mailto:decolonisons-lejournal@survie.org)

Bulletin d'abonnement en page 12

## Sommaire

### 4 SALVES

Thalès, un marchand de mort made in France

### 6 ACTUALITÉ

Vers un retour de l'armée française au Tchad ?

### 7 ACTUALITÉ

Mirage fossile dans les Outre-mers

### 8 ACTUALITÉ

Kanaky : l'État n'en finit plus de coloniser

### 11 LECTURE

L'arbitrage, une justice coloniale méconnue

### 12 ANALYSE

Coopération militaire, une privatisation en cours

Le 10 février, les élus de droite et d'extrême droite du Parlement européen ont uni leurs voix pour adopter une liste de « pays tiers sûrs ». Cette mesure vise officiellement à traiter – en réalité à rejeter – plus rapidement les demandes d'asile des ressortissant·e·s des pays figurant sur la liste. Bien sûr, ces dernier·e·s resteront théoriquement libres de prouver, à l'occasion de ces procédures accélérées, que cette sûreté présumée ne s'applique pas à leur situation. Mais en cas d'échec, les appels ne seront plus suspensifs : ils et elles pourront donc être expulsé·e·s alors que l'examen de leur demande n'est pas terminé.

La liste des pays sûrs comprend notamment le Maroc, la Tunisie, l'Égypte, et les pays frontaliers de l'Europe qui demandent à adhérer à l'UE. « Le Maroc et la Tunisie, les gens y vont en vacances... En quoi ces pays seraient non-sûrs ? », a justifié Christophe Gomart, membre du Parti populaire européen (PPE) et accessoirement ancien responsable militaire français (RFI, 12/02/2026).

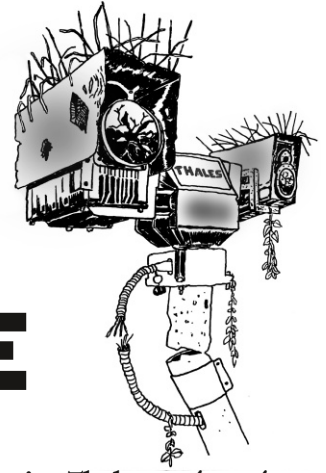
Les députés Renaissance ont validé le principe « intéressant » de « pays sûr », mais se sont abstenus sur le contenu de la liste. Les ONG et les forces progressistes ont contesté à la fois le principe, qui vise à faire disparaître l'examen approfondi des situations individuelles, et le choix des pays. L'accent a été particulièrement mis sur le cas de la Tunisie, en raison de la dérive dictatoriale et paranoïaque du président Kais Saïed depuis 2021. Mais la brutalité du régime militaire du maréchal Al-Sissi, avec son nombre record de prisonnier·e·s politiques, ne vaut évidemment pas mieux. Quant à la monarchie marocaine, les familles des manifestant·e·s blessé·e·s ou tué·e·s par balles lors des mobilisations de la Gen Z il y a quelques mois apprécieront.

Les nouveaux principes régissant le droit d'asile ne visent pas à refouler uniquement les personnes originaires de ces pays. Toutes les personnes menacées sont concernées si elles y ont transité sans y demander l'asile et s'il existe un accord national ou européen « d'admission » avec l'un de ces pays. En clair, il s'agit, sur le modèle déjà expérimenté par l'Italie, de pouvoir externaliser aux frontières de l'Europe les demandes d'asile, mais aussi de renvoyer dans n'importe quel pays « sûr » ceux et celles qui seront refoulé·e·s depuis l'Europe. Les exilé·e·s seront bien sûr accueilli·e·s avec davantage encore d'« humanité », dans des centres spécialement conçus à cet effet, dans des pays qu'ils ne connaissent pas, sans liens ni protection.

« *Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.* » Déjà mal en point, l'article 14 de la Déclaration universelle des droits humains est en train d'être achevé sur l'autel électoral des fantasmes migratoires et des obsessions racistes d'une classe politique de plus en plus satellisée par les fascistes. À moins d'un sursaut urgent. Il n'en va pas que de la nécessaire solidarité avec les exilé·e·s. On le sait, le sacrifice des droits des étranger·e·s prélude au reniement des droits de tous et toutes.

Raphaël Granvaud

# THALES, UN MARCHAND DE MORT MADE IN FRANCE



« *Construisons ensemble un avenir de confiance* ». Cette devise est celle de l'entreprise Thales, présentée comme un champion du progrès technologique au service de la « sécurité » et de la « souveraineté » des États... En réalité, l'un des plus importants maillons de l'industrie de l'armement de la France et de son *Empire qui ne veut pas mourir*<sup>1</sup>.

Crimes de guerre au Sahel, au Soudan ou au Yémen, colonisation génocidaire israélienne, militarisation des frontières... En indexant son chiffre d'affaires sur les atrocités de masse auxquelles la France et ses alliés participent ou qu'ils facilitent, l'avenir vendu par Thales n'est autre qu'un fantasme néocolonial, fasciste et mortifère.

Incarnation de cette tradition impérialiste française criminelle, Thales a été désignée cette année par la coalition Guerre à la guerre, dont Survie fait partie, comme la cible d'une grande campagne d'actions. Pour aider à agir contre cet acteur incontournable du complexe militaro-industriel, la coalition met à disposition des outils militants, notamment une cartographie interactive de toutes les implantations de Thales sur le territoire hexagonal. Dopé par la marche impériale forcée vers la guerre, le groupe vient d'annoncer le recrutement de 9 000 personnes dans le monde, dont 3 300 en France en 2026<sup>2</sup>.

## THALES, PROFITEUR D'APARTHEID ET DE GÉNOCIDE

« Acteur majeur des secteurs de la défense, de l'aéronautique et des hautes technologies, Thales joue un rôle clé dans l'élaboration de solutions pour faire face aux défis sociétaux et environnementaux », indique le site internet du groupe. Celui-ci considère-t-il le peuple palestinien comme un « défi » ou une « crise » ? À Gaza comme en Cisjordanie, ni la colonisation, ni l'apartheid, ni le génocide ne constituent des freins à la collaboration de Thales – et donc de l'État français, actionnaire majoritaire, juste devant Dassault Aviation... dont l'État possède aussi des parts – avec Israël.

Thales fournit en effet des composants électroniques indispensables aux drones israéliens d'Elbit Systems et Israel Aerospace Industries (IAI), utilisés pour surveiller, terroriser et bombarder les Palestiniens. Malgré l'opacité et les montages de sous-traitance qui caractérisent le complexe

militaro-industriel, sa place centrale et délibérée dans la chaîne de production de la violence génocidaire et coloniale israélienne se dévoile grâce à des initiatives citoyennes et militantes, à l'instar de l'ingénieux travail du collectif Stop Arming Israel France<sup>3</sup>.

Une complicité industrielle qui fait écho à un précédent soutien à une politique meurtrière d'apartheid. Tout au long des années 1970 et 1980, l'ancêtre de Thales, Thomson CSF, a approvisionné les gouvernements racistes d'Afrique du Sud en technologies de pointe, en violation totale des embargos internationaux de l'époque. Ce sont ces informations qu'allait mettre au jour Dulcie September, militante de l'African National Congress (ANC) et représentante du mouvement anti-apartheid en France, lorsqu'elle fut assassinée le 29 mars 1988 à Paris. Ses recherches sur ces trafics d'armes – qui suivaient notamment la piste d'un missile atomique français – dessinaient un

réseau de complicités remontant aux plus hauts sommets de l'État – jusqu'à la présidence française même. Cet assassinat n'a jamais été élucidé (*Billets d'Afrique* n°324, 01/2023).

Les récidives de Thales révèlent ainsi une impunité totale, le complexe militaro-industriel étant prêt à tout pour préserver ses marchés... quitte à vendre les technologies les plus sophistiquées aux régimes les plus criminels.



<sup>1</sup> Référence à l'ouvrage collectif sorti en 2021 (disponible dans la boutique en ligne de Survie).

<sup>2</sup> « Le groupe Thales va recruter plus de 9 000 personnes dans le monde, dont 3 300 en France », *France info* (09/02/2026).

<sup>3</sup> « Guide des entreprises françaises d'armement complices d'Israël », Stop Arming Israel France (2025).

# THALES, PROFITEUR DES FRONTIÈRES MILITARISÉES

L'obsolescence programmée de la distinction entre sécurité et défense a désigné de nouveaux *ennemis de l'intérieur*, créant ainsi de nouveaux champs de bataille et de nouvelles opportunités lucratives. Thales l'a bien compris. La panique raciste d'une submersion migratoire en Europe a fait exploser le budget de Frontex, l'agence de contrôle et de surveillance aux frontières extérieures de l'Union européenne (UE). Il est passé de 6 millions d'euros lors de sa création en 2005 à 922 millions en 2024... soit une multiplication par 150. Thales y réalise un lobbying insistant pour assurer son statut de fournisseur privilégié.

Outre sa participation à des « projets de recherche » européens financés par l'argent public sur la sécurité des frontières, l'entreprise est l'un des principaux architectes de la militarisation desdites frontières, et donc de la transformation des mers et pays limitrophes en cimetières et prisons à ciel ouvert. Selon le *Projet des migrants disparus* de l'Office international des migrations, 33 441 personnes sont mortes en Méditerranée entre 2014 et ce début d'année 2026.

Loin de construire un « *avenir de confiance* » pour celles et ceux en quête de meilleures conditions de vie, les systèmes de radar et de capteurs de Thales, embarqués sur les navires et les drones, sont utilisés pour les repousser, les intercepter ou les laisser mourir. L'entreprise fournit également le

système de sécurité du port de Calais, l'un des espaces les plus militarisés d'Europe de l'Ouest.

L'externalisation néocoloniale du contrôle migratoire se déploie dans les pays africains via Frontex, qui y envoie des officiers de liaison et y développe des réseaux de renseignement et d'analyse. Thales est aussi actionnaire de Civipol, la société française de coopération entre le ministère de l'Intérieur et des industriels de l'armement – et organisatrice du fameux Salon du Bourget – qui a conseillé la Commission européenne en la matière. Tout comme l'Agence française de développement sur le plan juridique, Civipol a dispensé des formations en matière de « sécurité » pour lutter contre l'immigration auprès des services nigériens de police, gendarmerie, renseignement et douane. Elle propose aujourd'hui des formations dans le cadre de la lutte « contre le terrorisme » – largement utilisée pour renforcer les contrôles aux frontières – en Mauritanie, au Sénégal, au Maroc, en Tunisie...

En amont des frontières physiques, le groupe participe au développement d'Eurosur, système de surveillance mis en place par l'UE, visant à contrôler et fichier les migrant·e·s avant leur arrivée en Europe. Et ce via des applications pour smartphones, des bases de données interconnectées et des technologies expérimentales comme les pseudolites à haute altitude (ballons, drones ou dirigeables stationnant au-dessus de

l'espace aérien commercial), développées avec l'Agence spatiale européenne...

Thales a notamment été propulsé dans le champ de l'identification biométrique avec l'acquisition en 2019 de la multinationale spécialisée Gemalto – accessoirement visée par une vaste enquête judiciaire pour corruption, principalement pour des marchés gouvernementaux (cartes d'identité, cartes électorales, plaques d'immatriculation) remportés de manière suspecte entre 2015 et 2019 en Afrique<sup>1</sup>. Malgré les dénégations, ce rachat en fait l'un des principaux collaborateurs de la politique raciste et fascisante de l'Immigration Customs Enforcement, la tristement fameuse ICE, aux États-Unis : son logiciel Ident est utilisé « *pour enregistrer les données biométriques des personnes rencontrées et/ou arrêtées [...] dans le cadre d'enquêtes, d'arrestations, de mises en détention, et/ou d'expulsions des États-Unis* »<sup>2</sup>.

Thales est donc un pilier essentiel de la guerre menée par les États contre les exilé·e·s, dont les moyens vont être normalisés dans le cadre de la surveillance et de la répression des voix militantes et dissidentes – rhétorique « antiterroriste » à l'appui.

<sup>1</sup> « Gemalto est visé par une vaste enquête pour corruption en Afrique », *Mediapart* (7/02/2023).

<sup>2</sup> « Check News : ICE : Parrot et Thales, deux autres entreprises françaises au service de la police anti-immigration américaine », *Libération* (29/01/2026).

# THALES, PROFITEUR DE LA VIOLENCE IMPÉRIALISTE

Les systèmes de télécommunications sécurisées de Thales assurent l'interopérabilité des équipements de nombreuses armées à travers le monde : le groupe s'enrichit sur la mise en danger des peuples. Ses systèmes de ciblage ont notamment été utilisés par l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis, impliqués dans des crimes de guerre au Yémen ou au Soudan.

Ces armes accompagnent aussi l'armée française lors des opérations et missions extérieures, comme ce fut le cas pendant la décennie de guerre « contre le terrorisme » menée au Sahel, qui a nourri l'instabilité régionale et la violence contre les civil·e·s. Cette opération Barkhane aura été un

formidable laboratoire et une vitrine pour les technologies du groupe. En plus des drones Spy'Ranger testés au Mali, sur fond de crimes de guerre commis et niés par la France, Thales fournit 25 % des équipements des avions Rafale de Dassault (radars, capteurs électro-optiques, équipements de communication, navigation et identification). Longtemps invendables, ces derniers ont trouvé les premiers d'une longue liste de clients – notamment le sanglant régime d'Al-Sissi en Égypte – après avoir été estampillés « éprouvés au combat » (« *combat proven* ») sur le dos des populations sahéliennes.

Après avoir passé pour la première fois le cap des 20 milliards d'euros de chiffre

d'affaires en 2024, Thales annonce en mars 2025 vouloir « *réorganiser ses capacités de soutien à l'Armée de Terre pour se préparer aux conflits de haute intensité* ». La guerre est d'autant plus rentable que celle en Ukraine a libéré les discours va-t-en-guerre des politicien·ne·s européen·ne·s, toutes tendances confondues, prompt·e·s à faire du « réarmement » des empires déjà militarisés la dernière bouée de sauvetage de leur système capitaliste et colonial à bout de souffle.

*Camille Lesaffre*

Pour rejoindre la campagne « Guerre à Thales, guerre à la guerre », rendez-vous sur :

<https://guerrealaguere.net/guerre-a-thales/>

# ACTUALITÉ

# VERS UN RETOUR DE L'ARMÉE FRANÇAISE AU TCHAD ?

**La visite du dictateur du Tchad à l'Élysée fin janvier annonce une réintégration du pays sous le parapluie sécuritaire français.**

**E**n novembre 2024, le ministre des Affaires étrangères du Tchad annonçait, à la surprise générale, la rupture des accords militaires avec la France (*Billets d'Afrique* n°343, 01/2025) et il y a tout juste un an, le président tchadien saluait le « *départ définitif et complet* » des forces françaises présentes dans le pays depuis un siècle. Mahamat Idriss Déby Itno se défendait de vouloir rompre avec l'ancienne puissance coloniale, mais invoquait à son tour « *les exigences de l'indépendance et de la souveraineté* » pour justifier sa décision de mettre « *un terme à la dimension militaire* » de la coopération avec Paris. Parallèlement, il annonçait son intention de « *forger de nouvelles alliances basées sur le respect mutuel* » (AFP, 31/01/2025).

La réception de Déby à l'Élysée le 29 janvier pour un « *entretien de travail* » laisse croire que les drones turcs, ainsi que le matériel militaire et l'aide financière des Émirats arabes unis (qui ont récemment promis 20 milliards de dollars d'investissement dans le pays), ne sont plus aujourd'hui jugés suffisants pour conjurer de nouvelles menaces.

## Raisons occultées

À l'issue de leur rencontre, les présidents français et tchadien se sont certes bien gardés de mettre en avant les questions militaires. Leur communiqué conjoint affirme « *l'ambition d'un partenariat revitalisé, fondé sur le respect mutuel et des intérêts partagés, notamment dans le domaine économique* ». Une mission du Medef est bien attendue au Tchad en mars, et un « *Forum des affaires* » à Paris en avril pour contribuer au plan national de développement intitulé « *Tchad connexion 2030* ». Mais le soutien économique de Paris est vraisemblablement davantage recherché

pour l'appui budgétaire et les négociations avec le FMI, voire avec des créanciers privés. Et en réalité, ce sont très certainement d'abord les questions sécuritaires – elles qui structurent les relations entre les deux pays depuis des décennies – qui ont poussé le Tchad à renouer avec la France.

Pour le comprendre, il faut d'abord regarder du côté du Soudan voisin, en guerre depuis 2023. Les Émirats ont fait du Tchad, avec lequel ils ont signé il y a trois ans des accords de coopération économique et militaire, l'un des principaux relais de l'appui militaire qu'ils fournissent aux Forces de soutien rapide (FSR) soudanaises de Mohamed Hamdan Dagalo, dit « *Hemeti* ». Le Tchad est d'ailleurs visé par la plainte d'une ONG soudanaise pour complicité de crimes de guerre et crimes contre l'humanité à la Cour pénale internationale, les FSR étant responsables des plus nombreuses et des plus graves exactions commises contre des civils au Soudan. Or ces dernières touchent la communauté zaghawa, également présente au Tchad, et dont sont traditionnellement issus une grande part des officiers tchadiens (comme l'ancien dictateur Idriss Déby). Certains d'entre eux voient donc d'un mauvais œil le soutien aux FSR, et quelques-uns ont même fait défection pour aller se battre côté soudanais.

## Menace soudanaise

La guerre soudanaise menace en retour de déborder côté tchadien : les FSR ont pris pour cible l'armée tchadienne à plusieurs reprises ces dernières semaines. Représailles contre l'implication de certains militaires tchadiens ou réaction à un changement d'alliance de Mahamat Idriss Déby ? Difficile à dire, mais pour l'instant on imagine mal le régime Déby, sous perfusion des prêts accordés par les Émirats, se retourner contre ces derniers.

Quant aux autorités françaises, elles désapprouvent ces livraisons d'armes mais ferment les yeux, y compris quand les Émirats, très bons clients de l'industrie de défense française, font parvenir du matériel tricolore à leur partenaire soudanais. Rappelons aussi que la France a une base militaire aux Émirats depuis 2007. Le communiqué commun de Macron et Déby se garde bien de condamner le rôle criminel des Émirats qui prolongent et aggravent le conflit pour piller impunément l'or soudanais. Il se contente d'appeler à la mise en place de la « *trêve humanitaire* » négociée par les pays médiateurs du conflit réunis dans le « *Quad* » (USA, Égypte, Arabie Saoudite... et Émirats).

Si l'on ajoute à cette situation inflammable l'union récente de groupes politico-militaires tchadiens qui n'ont pas renoncé aux armes, on comprend que le pouvoir tchadien est nostalgique du renseignement et du soutien logistique qui lui étaient fournis par l'armée française et qui ont, à plusieurs reprises, sauvé le régime de Déby père. Selon *Africa Intelligence* (02/02/2026), « *l'état-major français des armées a été sollicité pour faire des propositions, qui pourraient s'inspirer du rapport de Jean-Marie Bockel, chargé par l'Élysée de repenser le dispositif français en Afrique* ».

Il est possible que la France obtienne, en contrepartie, des efforts en termes d'image de la part d'un régime qui n'est pas moins répressif que par le passé, comme la libération du principal opposant Succès Masra. La France pourrait ainsi s'en prévaloir pour faire oublier son soutien à la « *transition* », en dépit de l'élimination de plusieurs opposants et des massacres de manifestants en octobre 2022.

*Raphaël Granvaud*

# MIRAGE FOSSILE DANS LES OUTRE-MERS

**Relancer la recherche et l'exploitation de pétrole et de gaz dans les collectivités ultramarines ? C'est ce que propose un projet de loi, adopté par le Sénat, pour remédier au sous-développement chronique de ces territoires. Sans se soucier ni de leur environnement, ni de leur droit à décider par et pour eux-mêmes.**

**L**e 29 janvier, le Sénat a adopté une proposition de loi (PPL) portée par le groupe macroniste et soutenue par la droite dans son ensemble, « *visant à lever dans les territoires d'outre-mer l'interdiction de recherche, d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures* » inscrite dans la loi dite Hulot de 2017<sup>1</sup>.

À l'époque déjà, le Sénat avait tenté, lors de l'examen du texte, de soustraire à cette interdiction (toute relative<sup>2</sup>) les outre-mers, ainsi maintenus dans un très colonial statut de pourvoyeur d'énergies et de matières premières au profit de la « métropole ». Les sénateurs reviennent aujourd'hui à la charge, dans une situation internationale nouvelle, marquée notamment par la guerre en Ukraine et la course aux énergies fossiles, relancée par Trump et son sinistre slogan « Drill, baby, drill » (« Fore, bébé, fore »).

Évoquant ce contexte, la commission des affaires économiques du Sénat avait adopté ce texte écocide quelques jours avant son examen en séance plénière en arguant que la loi Hulot « *n'a pas eu l'effet d'entraînement escompté* » sur les autres pays et qu'au contraire, plusieurs des concurrents de la France ont décidé de relancer exploration et exploitation pétrolières et gazières. Selon la commission, « *la découverte de gisements d'hydrocarbures liquides ou gazeux exploitables [permettrait] de contribuer à la souveraineté énergétique de la France et de générer des recettes qui participeraient utilement au développement des territoires ultramarins* ».

## Boniment colonialiste

Un boniment colonialiste éculé pour justifier un pillage des ressources censé donc autant profiter à la France qu'aux pays et peuples colonisés de ses outre-mers. Le principal instigateur de cette PPL, le sénateur macroniste de Guyane Georges Patient, n'a ainsi pas hésité à invoquer le sous-développement et la pauvreté des territoires ultramarins – victimes, selon lui, non de leur dépendance coloniale mais de « *la bonne conscience écologique de la France* ». Il a notamment fait miroiter le développement économique de ses voisins du Suriname, du Brésil, et du Guyana (« *en passe de devenir un petit Qatar* », dicit *La Tribune* du 23 janvier), tous producteurs de pétrole. L'élu n'a cependant pas précisé que leur essor économique est (ou sera) loin de profiter aux populations de ces territoires, en dehors d'une infime élite – les grands groupes pétroliers restant évidemment les seuls vrais gagnants de l'affaire.

« *Les territoires d'outre-mer méritent mieux que le mirage fossile* », ont réagi onze ONG, dont Survie, dans un communiqué de presse commun (28/01) qui rappelle que cette levée d'interdiction est évidemment « *incompatible avec l'urgence climatique* » et souligne que « *l'exploitation des hydrocarbures expose les territoires à des risques de déstabilisation économique, sans garantie de redistribution locale, à une vulnérabilité politique accrue (corruption, phénomènes d'accaparement) ainsi qu'à des dommages environnementaux irréversibles* ».

Pour les organisations, cette PPL « *trahit une incapacité persistante des décideurs politiques à imaginer un autre modèle de développement pour les territoires ultramarins que celui de l'extraction, hérité de l'histoire coloniale* ». Dans les territoires concernés, Mayotte Nature Environnement et Guyane Nature Environnement ont d'ores et déjà lancé une campagne « *pour dire non à l'abrogation de la loi Hulot, préserver les océans et demander l'égalité de traitement des outre-mers* ».

## Initiative écocide... et hasardeuse

La PPL s'appuie sur l'existence de supposés gisements pétroliers au large de la Guyane et de possibles gisements gaziers dans les zones économiques exclusives de Mayotte et des îles Éparses. Des perspectives alléchantes, mais en réalité très hypothétiques. Si hypothétiques qu'à l'issue de précédentes campagnes d'exploration, le PDG de TotalEnergies Patrick Pouyanné avait par exemple conclu : « *Il n'y a pas d'hydrocarbures accessibles en Guyane*.<sup>3</sup> »

Le refus de l'industrie gazo-pétrolière de s'engager, du moins pour le moment, dans une aventure coûteuse et hasardeuse a sans aucun doute influencé la position du gouvernement Lecornu. Après moult hésitations, et seulement la veille de l'examen du texte, il a annoncé ne pas soutenir la PPL de ses propres élus sénatoriaux, pourtant également défendue par la ministre des Outre-mer Naïma Moutchou.

<sup>1</sup> Seraient concernées par cette mesure la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, Mayotte et La Réunion – les autres territoires ultramarins y échappant en raison de réglementations ou de transferts de compétences différents. À Wallis-et-Futuna par exemple, c'est le droit minier national qui s'applique.

<sup>2</sup> Si plus aucun nouveau permis de recherche et d'exploitation sur terre comme sur mer n'était autorisé, les concessions en vigueur à l'époque pouvaient être prolongées jusqu'en 2040, voire au-delà pour permettre à l'entreprise de « *couvrir ses coûts de recherche et d'exploitation* ». Une des nombreuses limites du texte, dénoncées alors par les ONG environnementales.

<sup>3</sup> « Pétrole en Guyane : l'or noir qui fait débat » (France inter, 4/03/2025).

Il semble que le démantèlement de la loi Hulot, symbole du prétendu engagement écologique du premier mandat d'Emmanuel Macron, posait problème du côté de l'Élysée. Cependant, on le sait, quand l'intérêt économique est avéré, le président de la République n'est guère sensible aux conséquences humanitaires et environnementales catastrophiques des activités extractives des multinationales tricolores, en Afrique ou ailleurs.

### Une question de souveraineté

La droite ultralibérale n'est cependant pas la seule à demander la fin de l'application de la loi Hulot dans les outre-mers. Les deux députés guyanais, Davy Rimane et Jean-Victor Castor, qui siègent à l'Assemblée nationale notamment avec les élus PCF au sein du groupe Gauche démocrate et républicaine, la réclament également. Le 26 mars 2025, Jean-Victor Castor avait ainsi, lors des questions au gouvernement, listé les richesses possibles de son département (« *or, coltan, gaz, lithium, pétrole, kaolin, bauxite* ») et dénoncé une situation où, « *bien que la Guyane soit dotée de multiples ressources, la France condamne les Guyanais au sous-développement* ».

Une position que plusieurs médias ont rappelée à l'occasion du débat sur la PPL, en « oubliant » toutefois une précision importante : pour Jean-Victor Castor, militant indépendantiste, membre du Mouvement de décolonisation et d'émancipation sociale (MDES), ce n'est pas la « *souveraineté énergétique de la France* » qui compte, mais bien la « *souveraineté économique* » de la Guyane. C'est ce qu'il indique dans une lettre ouverte au premier ministre en date du 12 novembre, dans laquelle il écrit également : « *Il est temps d'accorder à la Guyane une autonomie large, lui permettant de décider de l'usage responsable de ses ressources* » (France-Guyane, 19/11/2025).

Un rappel nécessaire : dans cette équation complexe pour allier transition écologique et exigences sociales, c'est la volonté – et l'intérêt – des peuples ultramarins qui doit primer.

Jean Boucher & Benoît Godin

# EN KANAKY-NOUVELLE-CALÉDONIE, L'ÉTAT MACRONISTE N'EN FINIT PLUS DE COLONISER

**Le gouvernement entend faire (très) vite pour appliquer le pseudo accord de Bougival, et son complément, l'accord Elysée-Oudinot, conclu en janvier une fois encore sans le FLNKS. Un pari incertain d'un point de vue parlementaire, qui ne peut qu'enfoncer davantage la Kanaky-Nouvelle-Calédonie dans la crise.**

**O**n ne pourra pas reprocher à l'État macroniste un manque de constance. En Kanaky-Nouvelle-Calédonie (KNC), le président de la République et sa clique auront œuvré assidûment au sabotage du processus de décolonisation, puis à la perpétuation de la mainmise de la France sur l'archipel, quitte à mettre fin sur place à trente-six années d'une paix fragile. Une contre-offensive coloniale interrompue un temps par l'insurrection indépendantiste du 13 mai 2024, réprimée dans le sang, mais qu'Emmanuel Macron n'a pas tardé à reprendre avec la même irresponsabilité.

Le premier acte s'est joué, on s'en souvient, à Bougival (Yvelines), où le chef de l'État convoque début juillet 2025 les principales composantes politiques calédoniennes. Un piège parfaitement exécuté – (re)lire notre édito de septembre : après dix jours de discussions harassantes à huis clos, un accord est annoncé en grande pompe, avec réception à l'Élysée et tir de barrage médiatique, entre l'État et les différentes délégations.

Celle du Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS), emmenée par le député Emmanuel Tjibaou, aura beau répéter par la suite n'avoir signé qu'un « projet d'accord » destiné à être soumis à leur base avant toute conclusion définitive (une version

confirmée par le ministre des Outre-mer d'alors, Manuel Valls, après son éviction du gouvernement), le mal était fait.

Derrière la création d'un État de Nouvelle-Calédonie (exit, la Kanaky) tout ce qu'il y a de plus fantôme, le pseudo-accord cadennasse en réalité solidement l'accès à la pleine souveraineté du territoire. Celui-ci pourrait certes réclamer une à une les compétences régaliennes – défense, justice, sécurité et ordre public, monnaie – pour construire une indépendance en kit, mais il lui faudrait pour ce faire une « majorité qualifiée » des trois cinquièmes des membres du Congrès, le parlement local.

Quasi impossible, d'autant plus que Bougival prévoit également un dégel du corps électoral, forcément défavorable aux indépendantistes, et une plus grande représentation au Congrès de la province Sud, bastion « loyaliste ». Et si par miracle l'obstacle venait à être surmonté, l'État français se garde encore le droit d'opposer son veto au transfert de la compétence concernée... À cela s'ajoute un renforcement des pouvoirs des provinces, préalable évident à une possible partition du territoire – une option maintes fois évoquée par les anti-indépendantistes en cas d'indépendance.

## Un « accord unanime »... sans le FLNKS

Le 9 août 2025, le FLNKS officialise, sans surprise, son opposition au texte... sans que l'exécutif ne change ses plans. Après quelques mois d'atermoiement, dû essentiellement à l'instabilité gouvernementale française, Macron lance l'acte deux en convoquant un nouveau round de discussions à Paris mi-janvier. Le FLNKS refuse logiquement d'y participer. « *Les conditions politiques et institutionnelles nécessaires à un échange sincère, équilibré et respectueux, conforme aux exigences d'un processus de décolonisation, ne sont pas réunies à ce stade* », indique le 13 janvier, dans une lettre au président de la République, le président du Front, Christian Tein.

Le 19 janvier est annoncé un nouvel « accord unanime », selon la formule hallucinée du président de la République – oubliant commodément que le FLNKS reste à ce jour le seul représentant du peuple kanak reconnu au niveau international. Cet « accord Élysée-Oudinot » (la rue Oudinot, à Paris, accueillant le ministère des Outre-mer) est en fait un double accord qui vient compléter celui de Bougival – l'un sur le volet institutionnel (qui n'apporte pas grand-chose sur le fond), l'autre sur le volet économique.

Ce dernier était le plus attendu (et a d'ailleurs été le plus commenté dans les médias par les différents signataires), la KNC se trouvant dans une situation économique et sociale dramatique. Une crise qui découle directement de la crise politique de 2024, dont l'État est sans

conteste le premier responsable... et qui constitue aujourd'hui pour lui une aubaine qu'il entend bien ne pas laisser passer. Il dispose ainsi d'un exceptionnel moyen de pression – pour ne pas dire de chantage, le gouvernement conditionnant tout plan de secours au territoire exsangue à la conclusion d'un accord politique.

Dont acte : sauvetage des comptes sociaux, comme les retraites, la santé ou encore l'énergie, qui seront financés par la France pour l'année 2026 ; octroi d'une enveloppe supplémentaire de 150 millions d'euros à destination des collectivités et de 446 millions d'euros pour la filière nickel, en grande difficulté ; mise en place d'un plan d'effacement progressif de la dette colossale du territoire (que l'État a en fait largement contribué à creuser, notamment pendant la pandémie de Covid-19).

### Diviser le monde indépendantiste

Avec ce second accord, l'exécutif et ses alliés entendent bien poursuivre la diabolisation et, espèrent-ils, la marginalisation d'un FLNKS présenté sans cesse comme plus « radical » que le FLNKS « historique ». Un script d'autant plus facile à dérouler que deux composantes du Front, l'Union progressiste en Mélanésie (UPM) et surtout le Parti de libération kanak (Palika), ont signé et soutiennent sans réserve l'accord de Bougival et son complément. Les deux partis, associés de longue date au sein de l'Union nationale pour l'indépendance (Uni), se retrouvent ainsi à défendre le processus en cours aux côtés des forces anti-indépendantistes, y compris les plus extrêmes.

Très critique de la ligne combative portée par l'Union calédonienne (UC), l'autre grand parti indépendantiste, et incarnée par la Cellule de coordination des actions de terrain (CCAT), le Palika n'a cessé de s'éloigner du FLNKS tout au long de la mobilisation contre le dégel du corps électoral de 2024. Un mouvement qui s'est

amplifié après les révoltes du 13-Mai : en novembre 2024, le parti annonce sa mise en retrait de la coalition indépendantiste, avant d'officialiser son « retrait définitif » lors de son 50e congrès le 8 novembre dernier.

Cependant, il semble de plus en plus criant que la ligne pro-Bougival défendue par l'équipe dirigeante du Palika est très loin de faire l'unanimité parmi les militant-e-s. Des membres de plusieurs comités régionaux du parti – Ponérihouen, Ouvéa ou encore Lifou – ont participé le 6 décembre au congrès extraordinaire du FLNKS, affirmant clairement leur rupture avec les orientations de leur mouvement et un désir intact d'appartenir au Front. Et le 7 février, des militants dissidents de l'Uni ont annoncé la naissance de l'association Unité du peuple en Kanaky (UPK), appelant à « *neutraliser* » l'accord de Bougival.

Plus étonnant, Paul Néaoutyine, longtemps figure incontournable du Palika et du mouvement indépendantiste dans son ensemble, est sorti de son habituelle réserve pour critiquer le processus en cours. Le 30 janvier, à l'occasion d'un débat à l'assemblée de la province Nord dont il est le président, le vieux leader a notamment assuré qu'il n'y avait « *pas beaucoup de continuité* » entre l'accord de Nouméa, dont il était l'un des signataires, et celui de Bougival. Une opposition qu'il a réaffirmée le 23 février dans un communiqué, affirmant : « *Ce n'est pas dans l'optique d'une partition ou d'une ségrégation que je conçois l'avenir du pays, le vivre ensemble de tous nos concitoyens et notre souveraineté dans un destin commun décolonisé.* »

### Des élections qui ne se tiennent pas à l'heure

Il n'est donc pas sûr que le FLNKS sorte réellement affaibli de ce divorce. Surtout que la coalition, longtemps cantonnée à quatre partis politiques, accueille désormais sept formations, ce qui est susceptible de lui donner une meilleure assise dans le monde kanak : aux côtés de l'UC et du Rassemblement démocratique océanien, se tiennent désormais le Parti travailliste, le Mouvement océanien indépendantiste, Dynamik unitaire Sud, Dynamique autochtone et un petit syndicat, la Confédération nationale des travailleurs du Pacifique.



En réalité, seule la tenue de nouvelles élections provinciales – qui déterminent la composition non seulement des assemblées de provinces, mais aussi du Congrès, le parlement local – permettrait de déterminer où en sont exactement les rapports de force politiques aujourd'hui en KNC. Sauf que les dernières provinciales se sont tenues... le 12 mai 2019 !

Prévues pour mai 2024, le nouveau scrutin a été repoussé à trois reprises. Une première fois pour laisser le temps au gouvernement de faire passer (en force) sa réforme du corps électoral calédonien, puis une seconde fois, après les révoltes du 13-Mai, pour « *favoriser la reprise du dialogue* » (sic). L'accord de Bougival signé, l'État préfère attendre que celui-ci soit appliqué avant de convoquer les électeurs ? Qu'à cela ne tienne, Assemblée nationale et Sénat votent fin octobre un nouveau report. Contre l'avis du FLNKS bien sûr, et avec les voix d'un Parti socialiste qui se satisfait d'une vague reformulation du texte de loi : ce nouveau délai est justifié, contre toute évidence, par la nécessité de « *poursuivre la discussion, en vue d'un accord consensuel sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie* ». Les provinciales sont maintenant censées se tenir d'ici le 28 juin 2026 – soit avec plus de deux ans de retard.

Mais, remous de la vie politique française oblige, ce nouveau délai ne suffit pas pour le gouvernement : la dernière ligne de l'accord Élysée-Oudinot indique donc que les élections provinciales se tiendront finalement... « *avant le 31 décembre 2026* ». En validant le précédent renvoi, le Conseil constitutionnel avait pourtant prévenu : « *La durée totale de ce report [...] ne saurait être étendue au-delà* ». Pas de souci : le gouvernement entend intégrer ce quatrième ajournement de suite à son nouveau projet de loi constitutionnelle, mettant ainsi les « Sages » devant le fait accompli.

« *En démocratie, les élections se tiennent à l'heure* », avait martelé en octobre 2021 un Sébastien Lecornu, alors ministre des Outre-mer, pour justifier le maintien de la date de la dernière consultation d'autodétermination dans

une Nouvelle-Calédonie en pleine pandémie de Covid-19, et ce malgré l'opposition de l'ensemble des forces indépendantistes<sup>1</sup>. De fait, nous assistons là à un ahurissant déni de démocratie. Mais comment s'attendre à autre chose dans un territoire colonisé ?

Après le succès des indépendantistes aux législatives de 2024, et face au risque d'un recul électoral, voire d'un revers, aussi bien des indépendantistes pro-Bougival que de ses alliés « loyalistes » les plus extrêmes, l'exécutif macroniste semble frileux à l'idée de rappeler aux urnes les électeurs et électrices calédonien-ne-s. Pour lui, on le constate, l'objectif prioritaire n'a pas bougé depuis 2024 : en finir avant toute chose avec le corps électoral restreint, mesure clé du processus de décolonisation de l'archipel.

### Cadence effrénée

Comme d'habitude lorsqu'il cherche à passer en force, l'État entend faire vite : le projet de loi constitutionnelle « Bougival » doit être examiné par le Sénat et l'Assemblée nationale, puis adopté par les deux chambres réunies en Congrès d'ici d'avril, avant d'être soumis à l'approbation des Calédonien-ne-s lors d'une consultation en juin ou juillet. Une loi organique, présentée en mai et examinée à l'automne, le compléterait. Imposer une cadence effrénée afin de prendre ses adversaires de court, on connaît la méthode. Elle avait échoué in extremis en 2024, qu'en sera-t-il cette année ?

Face à cet énième passage en force, le FLNKS relance ses appels à une mobilisation de terrain – « *pacifique* » précise-t-il – qui semble, une fois encore, inévitable. Le 14 février, un premier rassemblement a réuni un millier de personnes devant le haut-commissariat (l'équivalent de la préfecture) à Nouméa. D'autres se sont tenus sur tout le territoire de la Grande terre et des îles les 13 et 14 février. Un démarrage en douceur, mais qui n'est pas sans rappeler les débuts des mobilisations de 2024, nous confie une membre du bureau politique du FLNKS.

Mais le Front entend aussi peser dans les débats en « métropole » même. Du 10

au 18 février, une délégation emmenée par Christian Tein et Emmanuel Tjibaou était en visite à Paris « *pour que les décisions ne soient pas prises en France sans faire entendre notre voix et [pour] alerter l'opinion française* » (communiqué du bureau politique, 13/02). Celle-ci a multiplié les rencontres avec les acteurs de la vie politique française, et notamment l'ensemble des groupes parlementaires.

Un travail qui porte ses fruits, semble-t-il : dans une tribune publiée par *Le Monde* le 17 février, sept parlementaires du Parti socialiste, dont Olivier Faure, font savoir que leur mouvement ne soutiendra pas un projet de loi constitutionnelle « *lourd de menaces et de dangers* ». De quoi hypothéquer très fortement ses chances d'aboutir.

Le 18 février, lors d'une conférence de presse de la délégation FLNKS, Emmanuel Tjibaou s'interrogeait logiquement à propos du maintien par le gouvernement de ce projet de loi pourtant passablement mal embarqué : « *Pourquoi perdre tout ce temps ?* » Et le député de redire la volonté du FLNKS de « *redonner un souffle démocratique à tout ça* » en organisant au plus vite les provinciales. Sauf victoire incontestable de ses partisans, celles-ci rendraient de fait l'accord de Bougival caduc... Comment imaginer en effet un instant que les représentants calédoniens fraîchement désignés n'aient pas leur mot à dire sur l'avenir de la KNC ?

Si la reprise des discussions est souhaitable, et même obligatoire, encore faudra-t-il qu'elle se fasse dans un cadre qui ne mette pas sur un pied d'égalité une extrême droite calédonienne ouvertement raciste et coloniale et un peuple kanak engagé dans une lutte pour son indépendance – lutte tout à la fois légitime et reconnue par un droit international qu'il convient plus que jamais de défendre. Il faudra pour cela contraindre l'État français à ouvrir les seules négociations à même de sortir la KNC de l'impasse, celles qui permettront de réfléchir aux modalités concrètes de la décolonisation du territoire. C'est-à-dire à son accès à la pleine souveraineté.

Benoît Godin

<sup>1</sup> « Kanaky : la France en pleine reconquête coloniale », *Billets d'Afrique* n°313 (janvier 2022).

# L'ARBITRAGE, UNE JUSTICE COLONIALE MÉCONNUE

Dans *La justice du capital* (La Fabrique), Amina Hassani revient sur la colonialité de l'arbitrage international, véritable justice contre les peuples.

L'arbitrage n'est pas une notion très familière à qui n'a pas étudié le droit ou ne le pratique pas au quotidien. Pourtant, connaître cette mécanique de règlement des litiges par des tribunaux privés<sup>1</sup> est fondamental pour qui veut analyser le système de domination colonial qui participe encore aujourd'hui à structurer en profondeur les rapports économiques mondiaux. D'où l'intérêt d'aller lire *La justice du capital* de la docteure en droit international économique Amina Hassani – d'autant plus que l'ouvrage, paru en novembre aux éditions La Fabrique (200 pages, 14 €), est abordable même pour des non-juristes.

Le premier chapitre nous ramène aux origines de l'arbitrage commercial, né de la volonté des Empires de faire juger dans leurs métropoles les litiges économiques apparus dans les colonies. Une méthode qui devait s'imposer plus tard comme « canot de sauvetage » de l'extractivisme fossile et de nombre de pillages post-coloniaux. En effet, anticipant le monde postcolonial à venir, les puissances coloniales ont cherché comment continuer à exploiter les ressources des États bientôt décolonisés. L'imposition de l'arbitrage comme mode de règlement des futurs litiges commerciaux permettait pour lesdites puissances de « garantir qu'aucune intervention, aucune tentative d'exercice des droits de souveraineté des nouveaux ou futurs États indépendants sur leurs ressources naturelles ne puisse être envisagée. Ils venaient ainsi sacraliser l'inviolabilité de la propriété privée de celui qui était un étranger en déniait la faculté des anciens colonisés de juger et de dire le droit à l'encontre de cet étranger. »

## Le droit sans justice

Cette histoire est aussi française. En 1956, alors que le peuple algérien lutte

pour son indépendance, la France découvre d'importantes ressources dans le Sahara, du pétrole notamment. Elle essaye alors par tous les moyens d'en conserver l'exploitation alors que l'indépendance du pays semble inéluctable. Les accords d'Évian prévoient ainsi que les litiges seraient tranchés en premier et dernier ressort par un tribunal arbitral international. « Ces accords réalisèrent ainsi un transfert de souveraineté de l'Empire, non pas vers l'État algérien, mais vers une propriété des compagnies », insiste Amina Hassani.

Car les traités bilatéraux d'investissements et autres contrats hérités de l'ère coloniale sont profondément inégaux : ils ne permettent pas aux États d'attaquer les entreprises, mais seulement à ces dernières d'engager la responsabilité des États et d'exiger des sommes astronomiques quand elles jugent que leurs intérêts sont menacés.

L'arbitrage déploie donc un système terrifiant, cadennassant les possibilités de s'en extraire et atrophiant la souveraineté des États. Un tribunal arbitral a par exemple considéré que le simple refus par l'État mexicain de délivrer un permis d'exploitation en raison des risques écologiques et sanitaires constituait une expropriation indirecte, puisqu'elle privait l'entreprise américaine non pas de son investissement, mais de ses bénéfices futurs...

## Outils de dissuasion

Ainsi interprétés, ces traités agissent comme de véritables outils de dissuasion, toute action législative menant à la modification des conditions économiques pouvant être perçue comme un préjudice par les entreprises. Et ce, peu importe l'intérêt social ou écologique de ladite mesure. On apprend notamment que Veolia propreté a attaqué l'Égypte pour

avoir augmenté son salaire minimum. Ou encore que des investisseurs italiens ont attaqué l'Afrique du Sud pour avoir promu, via le « Black Economic Empowerment », l'inclusion économique des populations noires, cherchant ainsi à corriger les inégalités sociales héritées de l'apartheid. « L'État, anticipant les potentiels litiges à venir compte tenu des décisions rendues à son encontre ou à l'encontre des autres États, peut donc décider de ne pas changer ses lois même lorsque ses populations l'exigent ou que le cours des choses le nécessite », écrit l'autrice.

On découvre à la fin de l'ouvrage comment apparaissent finalement des contestations de cette « justice » longtemps cachée. Une résistance qui, sans surprise, n'est apparue dans les pays occidentaux que lorsque cette mécanique a fini par être utilisée contre eux. Le traité sur la Charte de l'énergie, dont se sont récemment retirés plusieurs pays européens, dont la France en 2022, en est un exemple significatif. Les Européens semblent alors découvrir les effets d'un système qu'ils ont imposé sans coup férir à leurs anciennes colonies pour maintenir leurs Empires prédateurs.

Pour résumer, Amina Hassani souligne que « le problème démocratique qui se pose à nous n'est pas seulement que cette justice traite des litiges impactant la société dans son dos ou qu'elle fabrique un droit à l'ombre du Droit », mais aussi qu'« elle produit un État atrophié de sa capacité à défendre l'intérêt général, réduit à celui du capital, et un monde séparé de notre monde commun dans l'unique but d'immuniser le capital et son accumulation contre toute interférence étatique, contre toute revendication ou aspiration sociale et environnementale. »

Alexandre Decroix

<sup>1</sup> Le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements (Cirdi) ou la Cour permanente d'arbitrage sont certainement les plus connues de ces institutions. Mais nombreux sont les litiges réglés par des tribunaux *ad hoc*, qui s'évaporent une fois leur sentence rendue.

# COOPÉRATION MILITAIRE, UNE PRIVATISATION EN COURS

Un récent décret prévoit la création d'« opérateurs de référence du ministère des Armées » auxquels seront déléguées certaines missions à l'étranger.

Passé totalement inaperçu dans la presse nationale (seul Philippe Chapleau, journaliste spécialisé défense de *Ouest-France* en a fait mention le 7 novembre), un décret du premier ministre en date du 31 octobre 2025 mérite pourtant d'être signalé. Il crée en effet une labellisation pour des « opérateurs de référence du ministère des Armées » afin de « répondre aux besoins de la France en matière de coopération internationale militaire » (Art. 1).



En clair, on officialise et on renforce la privatisation de certaines missions de coopération militaire à l'étranger au profit de sociétés privées désormais agréées et « capables de seconder ou de se substituer aux forces dans certaines missions identifiées ». Celles-ci pourront même « être habilitées par le ministre des Armées, pour les besoins de leurs missions, à exploiter

des documents classifiés au titre de la protection du secret de la défense nationale » (Art. 3).

## Avec ou sans participation aux combats ?

Les entreprises retenues pourront être sollicitées dans trois types de situations : « de crise ou de conflit armé » ; « d'un partenariat militaire opérationnel » et « d'une opération d'exportation d'équipements de défense » (Art. 2). La participation à des opérations de combat, prérogative régalienne, n'est pas mentionnée et la loi française de 2003 relative à la répression de l'activité de mercenaire interdit en principe de recruter pour participer à un conflit armé opposant des États étrangers. Sauf que la définition officielle du « partenariat militaire opérationnel » inclut « le partenariat de combat [qui] prolonge la coopération opérationnelle par un engagement conjoint en opération » (doctrine interarmées DIA-3.16(B) du 11 mai 2022), comme ce que pratiquait par exemple l'opération Barkhane au Sahel. Sa sous-traitance sera-t-elle du coup interdite en conflit inter-étatique, mais autorisée en contre-insurrection contre un « ennemi intérieur » ?

## Un marché en croissance

Cette reconnaissance d'« opérateurs de référence » répond en tout cas à une demande des Entreprises de services de sécurité et de défense (ESSD), en grande partie constituées d'anciens militaires français. L'officialisation et le développement de partenariats public-privé en matière de coopération militaire constituent en effet un soutien de l'État pour leur permettre de se développer sur le marché mondial en expansion de la sécurité privée, où elles espèrent rattraper leur retard sur les Sociétés militaires privées (SMP) anglo-saxonnes.

Cette évolution était également réclamée par certains militaires pour permettre à la France de continuer à exercer sa puissance dans un contexte d'instabilité internationale et d'évolution des formes de conflictualité (RDN Hors-série n°3, 2022), voire pour renouer avec un « esprit corsaire » (RDN Hors-série n°18, 2025). Enfin en Afrique, la sous-traitance de certaines missions pourra permettre à l'armée française de poursuivre dans la voie d'une « empreinte légère »... et donc d'une relative discrétion.

Raphaël Granvaud

## SOUTENEZ-NOUS, ABONNEZ-VOUS !

Retrouvez dans votre boîte aux lettres *Décolonisons !*, le journal anticolonial édité par l'association Survie. Douze pages (seize pour le numéro d'été) d'information et de décryptage de la politique française en Afrique et dans les outre-mer.



Je m'abonne à *Décolonisons !* en VERSION PAPIER pour un an (soit 11 numéros)

Je m'abonne à *Décolonisons !* en VERSION NUMÉRIQUE (format PDF) pour un an (soit 11 numéros)

Je soutiens Survie, j'adhère à l'association

nom :

prénom :

adresse :

CP :

ville :

email :

Renvoyez ce bulletin complété, accompagné de votre paiement à : Survie - 21ter, rue Voltaire - 75011 Paris  
Chèque à l'ordre de Survie. Ou virement bancaire sur le compte de l'association Survie. IBAN : FR76 4255 9100 0008 0027 3633 529 au Crédit coopératif, précisez l'objet sur l'ordre de virement.

Ou abonnez-vous directement en ligne sur <http://survie.org/l-association/soutenir> ou grâce au QRcode ci-dessus.

La parution dépend des contraintes dues au bénévolat : les numéros peuvent prendre du retard.

**TARIFS** France 30€, Petits budgets 20€, Étranger et outre-mer 40€  
Adhésion à Survie : 52€ (soit 1€ par semaine) ou petit budget 15€